

ASSEMBLEE NATIONALE8 juin 2005

SERVICES À LA PERSONNE ET COHÉSION SOCIALE - (n° 2348)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 46

présenté par
M. Giro, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

TITRE

Dans le titre du projet de loi, après les mots :

« personne et »,

substituer au mot :

« à »

le mot :

« portant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de nature rédactionnelle.